



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

## Séance plénière

---

**Vendredi 19 décembre 2014 - 09 h 30 et 14 h 15**  
**Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois**

### Ordre du jour

#### 1. Communications

#### 2. Propositions, projets de décret et de règlement

- 2.1. Proposition d'ajustement du budget 2014 et proposition de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois**  
5 (2014) n° 1 et 5 (2014-2015) n° 2

Rapporteuse : Mme Catherine Moureaux  
Discussion générale conjointe  
Examen des tableaux

- 2.2. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014**  
7 (2014-2015) n° 1

**Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014**  
7 (2014-2015) n° 2

**Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014**  
7 (2014-2015) n° 3

**Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014**  
7 (2014-2015) n° 4

**Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015**

8 (2014-2015) n° 1

**Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015**

8 (2014-2015) n° 2

**Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015**

8 (2014-2015) n° 3

**Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015**

8 (2014-2015) n° 4

Rapporteuse : Mme Catherine Moureaux \*

Discussion générale conjointe

Examen des articles, tableaux annexés et autres annexes

### **3. Question(s) d'actualité**

*(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 09 h 00)*

fixées à 12 h 00.

### **4. Vote**

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15 h 00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés  
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21

\* Voir doc. 7 (2014-2015) n° 7 et 8 (2014-2015) n° 8  
12 décembre 2014